

## Résumé des délibérations

### Réunion du Conseil consultatif ESG d'Exportation et développement Canada

Date : 4 octobre 2024

#### Membres du Conseil consultatif ESG :

**Janet Annesley**, chef du développement durable, Kiwetinohk Energy Corp.

**Karen Clarke-Whistler**, cadre supérieure, stratège des affaires et scientifique de l'environnement

**Dave Collyer**, ancien président, Association canadienne des producteurs pétroliers

**Judy Cotte**, chef ESG, Onex

**Fred Di Blasio**, chef de la direction et associé directeur, Longhouse Capital Partners

#### Représentants d'Exportation et développement Canada (EDC) :

**Mairead Lavery**, présidente et chef de la direction et présidente du Conseil

**Carl Burlock**, premier vice-président et chef de la gestion des risques et du développement durable

**Miguel Simard**, premier vice-président et chef des services juridiques

**Rachel Guthrie**, vice-présidente, Intégration des pratiques ESG

**Mohit Bhatla**, vice-président, Financement des entreprises

**Owen Bourns**, vice-président et chef des Services juridiques

#### Conférencières invitées :

- **Manpreet Dhillon**, gestionnaire, Risque juridique et divulgation liés aux pratiques ESG, KPMG
- **Katie Dunphy**, associée et leader nationale, Transformation liée à la présentation des résultats ESG, KPMG

## SYNTHÈSE

La réunion d'octobre du Conseil consultatif ESG a porté sur trois domaines pertinents : la stratégie ESG actualisée d'EDC, les défis liés au respect des exigences environnementales et sociales des projets complexes, et les répercussions potentielles des modifications récentes à la *Loi sur la concurrence* pour les entreprises canadiennes.

Mairead Lavery, présidente et chef de la direction d'EDC, et Carl Burlock, chef de l'exploitation, ont ouvert la séance en faisant le point sur les principaux engagements et les priorités de cet automne :

- En septembre, EDC a participé à la réunion du groupe directeur de la Net-Zero Export Credit Agencies Alliance (NZECA), qui s'est tenue en marge du Symposium mondial de l'Institute

for Trade and Innovation en Suisse. Ces deux événements ont rassemblé des décideurs, des acteurs financiers et des exportateurs afin de renforcer la coopération entre les principaux acteurs. EDC est devenue l'un des [membres fondateurs de la NZECA lors de la 28<sup>e</sup> Conférence des parties \(COP28\)](#) afin d'aider à relever les défis sectoriels associés à la transition vers la carboneutralité.

- EDC continue de participer à des événements internationaux pertinents tels que TXF Global, qui rassemble la communauté des organismes de crédit à l'exportation et de financement à l'exportation. L'objectif d'EDC est de mobiliser des spécialistes, de mettre à profit son expertise, d'apprendre de ses partenaires et d'autres organismes de crédit à l'exportation, et de souligner son engagement continu et ses efforts pour atteindre la carboneutralité.
- EDC sera présente dans la région indopacifique cet automne. La représentation de Tokyo servira de carrefour sous-régional essentiel, offrant aux entreprises canadiennes un soutien sur le terrain, des renseignements sur les marchés et des services financiers personnalisés. Cette représentation vient s'ajouter aux représentations existantes d'EDC à Delhi, Mumbai, Shanghai, Beijing, Sydney, Jakarta et Séoul, ainsi qu'à notre succursale de Singapour.
- Les membres du Conseil et l'équipe de direction ont profité de la dernière réunion du Conseil d'administration d'EDC en septembre pour approfondir la question de la biodiversité, en abordant des concepts clés tels que les solutions fondées sur la nature et les possibilités d'impact positif. EDC prévoit participer à la COP16 sur la biodiversité en octobre, qui portera sur l'avancement du Cadre mondial de la biodiversité signé lors de la COP15 en 2022.
- Le [Sommet annuel sur l'exportation des technologies propres](#) d'EDC aura lieu en octobre et réunira des experts en technologies propres, des entrepreneurs et des partenaires de l'écosystème de tout le Canada. Dans le cadre du thème de cette année, « Vers la carboneutralité », l'on présentera des renseignements sur les tendances et les innovations de ce secteur en pleine évolution.

Après le mot d'ouverture, Rachel Guthrie, vice-présidente, Intégration des pratiques ESG d'EDC, a présenté la stratégie ESG de l'organisation, puis les membres du Conseil ont tenu une discussion constructive. Il convient de noter ce qui suit :

- La stratégie ESG est axée sur les capacités de base d'EDC et cadre avec son mandat.
- La stratégie complète la stratégie d'affaires globale d'EDC pour 2030 qui vise à combler le déficit commercial du Canada. Elle cherche à concilier croissance économique et enjeux environnementaux et sociaux.
- La stratégie se concentre sur trois mesures d'impact : maintenir le permis social d'exploitation d'EDC, favoriser les pratiques commerciales responsables et améliorer la résilience et la compétitivité des clients.



- Les principaux domaines d'intérêt comprennent le climat, les droits de la personne et les crimes financiers.
- L'engagement d'EDC à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 constitue un élément fondamental de cette stratégie.
  - Au cours des cinq dernières années, EDC s'est efforcée de réduire l'intensité en carbone de son portefeuille de prêts et a mis en œuvre la Déclaration de Glasgow, en vertu de laquelle elle n'accorde plus aucun nouveau soutien direct aux entreprises et aux projets internationaux de combustibles fossiles depuis 2023.
- Les membres du Conseil ont reconnu l'engagement d'EDC en faveur des pratiques commerciales responsables et ont encouragé l'organisation à promouvoir les pratiques commerciales responsables auprès des entreprises en tenant compte des risques et des possibilités. Ils ont fait remarquer que, compte tenu de sa position d'organisme de crédit à l'exportation, EDC peut :
  - simplifier les pratiques ESG pour les entreprises en les aidant à comprendre comment des pratiques commerciales responsables peuvent favoriser leur activité, leur permettre de réaliser des profits et des économies et de demeurer concurrentielles;
  - examiner comment les entreprises canadiennes peuvent bâtir leur stratégie ESG interne, en favorisant la croissance responsable des entreprises;
  - publier pour ses clients et ses pairs les défis liés au parcours vers la carboneutralité et faire preuve de transparence quant aux enseignements tirés et aux changements potentiels de stratégie;
  - examiner ses propres engagements et les associer à des plans pratiques, raisonnables et pragmatiques dans le contexte d'un environnement externe changeant et concurrentiel;
  - considérer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) non seulement comme un cadre de réconciliation, mais aussi comme un instrument important pour changer la façon de faire des affaires, autonomiser les communautés et faire progresser les pratiques commerciales;
  - continuer à sensibiliser les employés d'EDC à la valeur des pratiques commerciales responsables, non seulement sur le plan des risques, mais aussi sur le plan des possibilités.

La complexité des décisions entourant de grands projets comme GNL Cedar, un projet soutenu par EDC et alimenté par de l'électricité provenant principalement de sources renouvelables, a également fait l'objet de discussions. Ce projet prévoit l'exportation de gaz naturel liquéfié vers l'Asie, où il devrait remplacer le charbon. Le projet est situé sur le territoire traditionnel de la nation Haisla, propriétaire majoritaire du projet GNL Cedar.

Les membres du Conseil ont fait part de leurs observations sur les expériences passées et les pratiques exemplaires de l'industrie en matière de mobilisation des communautés et des parties prenantes. Voici les principaux points soulevés :



- La prise de participation est un élément essentiel de la réconciliation économique. Les communautés autochtones devraient être considérées comme des partenaires, car elles peuvent apporter des connaissances et des capacités importantes aux projets partout au Canada.
- EDC peut jouer un rôle important en aidant les communautés autochtones à atteindre leurs objectifs. Il existe une occasion d'une génération de relever les communautés grâce à l'accès au capital et au développement économique.
- La mobilisation constructive est axée sur le partage des connaissances et l'écoute de tous les points de vue. Le résultat ne repose pas nécessairement sur un avis unanime, mais plutôt sur un débat sain, c'est-à-dire la possibilité pour toutes les parties d'exprimer leur point de vue avant qu'une décision éclairée ne soit prise.
- EDC devrait faire appel à des experts externes pour faciliter la mobilisation des parties prenantes (par le truchement de personnes qui connaissent les parties prenantes et les communautés) afin de mieux comprendre les divers points de vue.
- Bien que le mandat et l'orientation d'EDC puissent remettre en question les points de vue de certaines parties prenantes, il est important de continuer à interagir pour écouter, apprendre et communiquer afin d'améliorer la compréhension de toutes les parties.

La dernière partie de la séance a été consacrée à une présentation par les représentants de KPMG sur les récentes modifications apportées à la *Loi sur la concurrence*. Le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Il change considérablement le paysage réglementaire et aura une incidence sur la façon dont les organisations font la promotion à l'externe de leurs efforts pour réduire leur empreinte environnementale et démontrer leurs progrès en matière de changements climatiques.

Voici les principaux points à retenir de la discussion :

- Les entreprises sont de plus en plus préoccupées par leur exposition aux risques juridiques liés aux facteurs ESG. Elles publient des renseignements liés aux facteurs ESG depuis des années, le plus souvent dans des cadres et des normes volontaires. L'absence d'un cadre de divulgation normalisé obligatoire a posé des problèmes pour les marchés.
- Les données incomparables peuvent être problématiques, ce qui pose des problèmes à leurs utilisateurs.
- Les types courants d'écoblanchiment comprennent les affirmations exagérées, la divulgation sélective, les omissions de données, les éléments visuels trompeurs et les formulations vagues.
- Depuis son adoption, le projet de loi C-59 a suscité une forte réaction de la part du marché.
- La conciliation de la transparence et du niveau de risque associé à l'exposition, compte tenu des sanctions importantes prévues par la Loi, suscite des inquiétudes chez les entreprises. Pour les petites entreprises et les entreprises en démarrage, le défi concerne le développement et la commercialisation de nouvelles technologies pour lesquelles il existe encore des incertitudes et un manque de financement.



- De nombreuses entreprises mènent des exercices de corroboration afin de s'assurer que les allégations formulées ont été correctement justifiées. Certaines publient des déclarations relatives à la *Loi sur la concurrence* sur les renseignements qu'elles suppriment à cause de l'absence des directives nécessaires. Les mises à jour de déclarations et renseignements de référence devraient se multiplier.
- Même si les entreprises n'ont pas leur mot à dire sur les politiques qui leur sont imposées, elles maîtrisent les renseignements qu'elles communiquent au public. Les organisations ont l'occasion d'améliorer leurs rapports et de renforcer leur gouvernance.

De nouvelles directives du Bureau de la concurrence sont attendues dans le courant de l'année.

